

Livret pédagogique

Les cours du soir et les exclus du droit à l'éducation à Ouagadougou, Burkina Faso

Un film de Marc Pilon, Félix Compaoré et Paraté Ba Yaméogo
Février 2014



Les exclus du droit à l'éducation dans les villes...

Alors que la scolarisation primaire universelle reste hors d'atteinte pour nombre de pays africains à l'échéance 2015, le rapport mondial de suivi sur l'Education Pour Tous (EPT) de 2010, intitulé « Atteindre les marginalisés », soulignait que « Tous les gouvernements peuvent, et doivent, faire un effort supplémentaire pour placer la marginalisation au centre des débats sur la réforme éducative. [...] La réouverture des portes de l'éducation est un défi majeur pour les politiques éducatives » (Unesco, 2006 : 224).

Sans doute parce que les villes (et surtout les capitales) sont toujours globalement davantage scolarisées que le milieu rural, peu d'actions y sont menées en matière d'éducation, et notamment à l'égard des populations marginalisées, exclues du droit à l'éducation. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, les programmes d'alphabétisation concernent quasi-exclusivement le milieu rural et se font en langues nationales ; fort rares sont les actions d'alphabétisation en français (pour les pays francophones) au profit des populations urbaines. Il n'existe pas de politique éducative spécifique à l'échelle des villes et en direction des différentes catégories d'exclus du droit à l'éducation.

Si accroître la scolarisation et l'alphabétisation en milieu rural est évidemment une nécessité, l'accès à l'éducation scolaire et la maîtrise des savoirs lire, écrire et compter (dans la langue officielle, par exemple en français) revêtent une importance sans doute accrue, tout du moins particulière, en ville, et plus encore dans les capitales, en termes d'insertion et de promotion sociale et professionnelle.

D'après les données de l'enquête démographique et de santé réalisée en 2010, à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, le taux net de scolarisation primaire (pour les 6-11 ans) était de 82 % ; ce qui signifie que près d'un enfant sur cinq d'âge scolaire n'est pas à l'école (soit n'y est jamais allé, soit l'a quittée). Le taux d'alphabétisme était de 41 % pour les femmes de 15-49 ans et de 71 % pour les hommes de 15-59 ans.

Un phénomène trop méconnu : les cours du soir

Un phénomène quasiment méconnu, tant de la part des chercheurs que des décideurs, et pourtant existant depuis plusieurs décennies dans les grands villes africaines : il s'agit des « cours du soir », qui s'adressent justement aux populations exclues du droit à l'éducation. Par cours du soir, il faut entendre des enseignements donnés le soir, qui correspondent aux programmes des différents cycles (du primaire au supérieur) et utilisent les infrastructures scolaires existantes. Ils s'adressent à des enfants, des jeunes ou des adultes n'ayant jamais été scolarisés ou ne l'étant plus.



Les cours du soir dans le contexte éducatif du Burkina Faso

Les cours du soir ne sont reconnus officiellement au Burkina Faso que depuis 1999, à travers un décret portant réglementation de l'enseignement privé au Burkina Faso, qui mentionne, entre autres que « *les cours du soir s'adressent aux travailleurs, aux jeunes exclus du système classique d'enseignement et de formation professionnelle, et à toute personne désireuse d'améliorer son niveau d'instruction* », actualisé par un décret relatif à la Loi d'orientation de l'éducation de 2007. Mais, dans la mise en œuvre du Plan décennal de développement de l'éducation de base 2001-2010 (PDDEB) suivi du Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB), tous deux inscrits dans le cadre général de la poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de ceux de l'EPT, aucune attention spécifique n'a été portée au phénomène des cours du soir.

Reconnu dans les textes, mais non pris en compte par le système éducatif, le phénomène des cours du soir au Burkina Faso a également peu retenu l'attention des chercheurs. Une première étude a été réalisée au cours de l'année scolaire 1982/83 dans la capitale Ouagadougou (Duru, 1984). Il va falloir attendre vingt ans pour qu'une autre recherche lui soit consacrée, entre 2003 et 2005 (Compaoré *et al*, 2006).

Selon ces deux sources, l'effectif total des apprenants en primaire serait passé de 2 500 en 1983 à 9 000 en 2003 ; à cette date 95 écoles primaires abritant des cours du soir avaient été recensées. Bien que ces chiffres paraissent dérisoires en regard des effectifs d'élèves (pris en compte par le système scolaire), ils témoignent cependant d'une ampleur certaine du phénomène des cours du soir, et qui ne fait que s'accroître. Un décompte effectué en 2010 par la Direction provinciale de l'éducation de base et de l'alphabétisation (DPEBA) du Kadiogo fournit un effectif d'environ 17 000 apprenants pour la capitale. Il ne fait donc aucun doute que la fréquentation des cours du soir continue de croître sensiblement.

Les caractéristiques de l'offre éducative en cours du soir

Selon les résultats de l'étude réalisée dans les années 2000, la majorité des cours du soir relevaient d'une initiative individuelle, les autres cas relevant d'associations ou de syndicats d'enseignants. Les trois quarts des fondateurs sont des enseignants, dont la plupart exercent déjà comme enseignants dans un autre établissement scolaire ; mais un responsable sur cinq ne relevait pas du corps enseignant. Près des deux tiers des cours étaient abrités par des écoles publiques. Ils sont aussi pour la plupart situés dans les secteurs « périphériques » de la capitale, alors que ces zones insuffisamment dotées en infrastructures scolaires, et notamment publiques, en regard de leurs populations scolarisables. Les cours du soir utilisent en général les mêmes infrastructures que les cours du jour : salles de classe, tables bancs, tables, chaises, bureaux. Ils utilisent aussi les moyens en électricité, en eau, etc. Dans la plupart des cas, les tables bancs sont confectionnées pour les enfants et se révèlent inadaptées pour des adultes. Pour les cours du soir utilisant les locaux des établissements scolaires publics, un accord est généralement conclu entre le fondateur et le directeur de l'école. Le fondateur s'engage à assurer la sécurité du matériel mis à sa disposition. Qu'ils relèvent de l'initiative individuelle ou associative, les cours du soir ne bénéficient d'aucun apport financier extérieur et fonctionnent uniquement sur la base des frais de participation versés par les apprenants, qui varient généralement de 5 000 à 10 000 francs CFA par an. Chaque promoteur fixe les salaires de ses enseignants en fonction de ses recettes et des cours dispensés.



Les entretiens menés entre 2003 et 2005 auprès de fondateurs de cours du soir, d'enseignants et d'apprenants ont permis de mettre en lumière les principales difficultés rencontrées :

- Les difficultés dans la reconnaissance des cours, l'autorisation d'occuper les locaux et leur usage ;
- Le manque de moyens financiers des apprenants et des fondateurs ;
- L'absentéisme et les retards des enseignants et des apprenants ;
- la déperdition scolaire en cours d'année ;
- Le manque d'équipement pédagogique, la lourdeur des programmes et un volume horaire trop faible ;
- Les difficultés d'accès aux examens nationaux.

Des profils d'apprenants très hétérogènes

Les résultats ont révélé un public d'apprenants très hétérogène, et dont on peut dégager la typologie suivante en fonction de l'âge et du passé scolaire :

- ¾ *Des enfants et des jeunes (âgés de moins de 20 ans), jamais scolarisés* : n'ayant jamais été scolarisés et trop âgés pour pouvoir encore s'inscrire dans le système classique des cours du jour, ils représentaient un peu plus d'un quart du total des apprenants. Majoritaires, les jeunes filles étaient pour un tiers d'entre elles en situation de confiage – comme aides familiales- ou de domesticité (« petites bonnes »).
- ¾ *Des adultes n'ayant jamais été scolarisés* : ils représentaient près d'un tiers des apprenants, majoritairement âgés de 20-24 ans, migrants et actifs dans le secteur informel.
- ¾ *Des jeunes et des adultes ayant arrêté leur scolarité* : ils constituaient le groupe le plus conséquent (environ 40 % des apprenants), soit n'ayant pas achevé le primaire (les plus nombreux), soit ayant échoué à l'examen terminal.



Quelle évolution dans la prise en compte par le système scolaire de ces cours du soir ?

En 2004, a vu le jour l'Association des Fondateurs et des Associations Fondatrices de Cours du Soir (A.F.A.FO.CO.S). Puis, un cahier des charges fut officiellement adopté, à travers l'arrêté n°2005-265/MEBA/SG/DGEB/DEB Pr. « portant cahier de charges des organisateurs des cours du soir dans les écoles primaires publiques du Burkina Faso ». Depuis 2010, les apprenants des cours du soir de niveau secondaire sont comptabilisés dans les statistiques scolaires ; tel n'est pas encore le cas pour le primaire. En 2013, s'est tenu un atelier réunissant les deux ministères en charge de l'éducation et les promoteurs de cours du soir, pour faire le point sur ces cours ; il a débouché sur l'élaboration d'une feuille de route pour les prochaines années.

En conclusion

Au Burkina Faso, les cours du soir, système privé parallèle d'enseignement implanté uniquement dans les centres urbains, constituent une réalité éducative incontournable, conséquence de l'incapacité du système éducatif à scolariser tous les enfants d'âge scolaire ; l'existence des cours du soir s'explique également par l'incapacité du système scolaire à conduire de nombreux enfants à achever correctement une scolarité primaire et l'insuffisance –voire l'absence- des actions d'alphabétisation en français pour les adultes analphabètes. Les avancées réalisées au cours des dernières années pour améliorer le fonctionnement des cours du soir (création d'une association des

fondateurs, élaboration d'un cahier des charges, etc.) doivent être consolidées, approfondies à travers un véritable partenariat entre les différents acteurs (fondateurs, enseignants, ministère). Dans un pays aux ressources limitées et faisant face à un défi éducatif énorme, maximiser l'utilisation des infrastructures et équipements existants (les écoles) apparaît comme une nécessité, mais selon des modalités qui doivent être clarifiées en vue de satisfaire tous les acteurs.

En ce qui concerne la population des adultes à la recherche d'une alphabétisation en français, la question de l'adéquation des cours du soir pour répondre à ce besoin reste posée. Il conviendrait assurément de mettre en place des formations spécifiques en alphabétisation fonctionnelle en français, quasi-inexistantes à ce jour dans la capitale.

Les données d'une enquête démographique réalisée en 2009 à l'échelle de la capitale, Ouagadougou, révèlent qu'à cette date, en excluant les personnes déclarant suivre des cours du soir, environ 100 000 personnes âgées de moins de 20 ans et environ 150 000 âgées de 20-29 ans n'ont jamais été scolarisées. Ces quelques chiffres, qui ne sont que des ordres de grandeur, permettent d'apprécier l'ampleur des besoins éducatifs potentiels et des défis ainsi posés pour y répondre... Ainsi, dans la perspective de la réalisation des objectifs de l'EPT au Burkina Faso, les cours du soir ont assurément, encore pour de nombreuses années, un rôle important et spécifique à jouer auprès des populations urbaines marginalisées du point de vue éducatif. Mais, une réflexion spécifique plus poussée devrait être menée quant à leur finalité, à leur articulation avec le système formel, et donc aux modalités de leur prise en compte par la politique éducative du pays.

Pour aller plus loin

Félix Compaoré, Maxime Compaoré, Marie-France Lange, Marc Pilon, «*Les cours du soir au Burkina Faso, Rapport final* », INSS-IRD-ISSP, 2003, 71 p.

Marie-Chantal Duru, 1984, « *Les cours du soir à Ouagadougou - Burkina Faso* », Mémoire de DEA, Université de Paris VIII, Département des sciences de l'éducation, 215p. + annexes.

Marc Pilon et Maxime Compaoré, 2009, « *Les Cours du soir au Burkina Faso* », Document de référence préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 : Atteindre les marginalisés, 2010/ED/EFA/MRT/PI/27, 19 p. <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/background-papers/2010/>

UNESCO, 2010, « *Rapport mondial de suivi de l'EPT. Atteindre les marginalisés* », Paris.

**Félix Compaoré, Maître de Recherche
Institut des Sciences des Sociétés, Département des sciences de
l'éducation CRNST, Ouagadougou et**

**Marc Pilon, Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le
développement(IRD) UMR 196 CEPED Paris Descartes-Ined-IRD**